



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/507  
16 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 110 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : SITUATIONS  
RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DES  
RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX

Situation des droits de l'homme dans le sud du Liban  
et l'ouest de la Bekaa

Note du Secrétaire général

1. Par sa décision 1996/274 du 23 juillet 1996, le Conseil économique et social a pris note de la résolution 1996/68 de la Commission des droits de l'homme, en date du 23 avril 1996, relative à la situation des droits de l'homme dans le sud du Liban et l'ouest de la Bekaa, telle qu'elle figurait dans le rapport de la Commission<sup>1</sup>. Au paragraphe 6 de cette résolution, la Commission priait le Secrétaire général a) de porter la résolution à l'attention du Gouvernement israélien et de l'inviter à fournir des informations sur son application, et b) de faire rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session sur les résultats de ses efforts en la matière.
2. Comme suite aux demandes formulées au paragraphe 6 de la résolution, le Secrétaire général a adressé le 28 mai 1996 une note verbale au Ministère israélien des affaires étrangères.
3. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Secrétaire général n'avait pas reçu de réponse.

Note

<sup>1</sup> Voir E/1996/L.18, chap.I, sect. A.

-----